



Ô Allah ! Je me réfugie auprès de Toi contre l'épreuve de l'Enfer et le châtement de l'Enfer, et contre le mal de la richesse et de la pauvreté.

'Â'ishah (qu'Allah l'agrée) relate que le Prophète (sur lui la paix et le salut) invoquait par ces mots : « Ô Allah ! Je me réfugie auprès de Toi contre l'épreuve de l'Enfer et le châtement de l'Enfer, et contre le mal de la richesse et de la pauvreté. »

[Authentique] [Rapporté par Ibn Mâjah - Rapporté par At-Tirmidhî - Rapporté par Abû Dâwud]

Le Prophète élu (sur lui la paix et le salut) cherchait refuge auprès d'Allah contre quatre choses : « Ô Allah ! Je me réfugie auprès de Toi contre l'épreuve de l'Enfer », c'est-à-dire : contre une épreuve qui mène à l'Enfer, de crainte qu'elle ne se répète. Cela peut aussi vouloir dire : contre la façon dont les gardiens de l'Enfer interrogeront les gens pour les blâmer et les humilier, comme l'indique le verset suivant : { (A chaque fois qu'une vague y sera jetée, ses gardiens leur demanderont : « Un avertisseur ne vous était-il pas venu ? ») } [Coran : 67/8]. « Contre le châtement de l'Enfer », c'est-à-dire : contre le fait d'être du nombre des gens de l'Enfer, qui ne sont autres que les mécréants, qui seront, eux, les victimes du châtement. Quant aux monothéistes, ils seront corrigés et purifiés par l'Enfer, mais pas châtiés. « Contre le mal de la richesse », c'est-à-dire : l'orgueil, la transgression, gagner ses biens de façon illicite et les dépenser dans la désobéissance. Tout ce qui pousse à la cupidité, au fait de chercher l'argent là où il ne le faut pas et à ne pas remplir ses obligations matérielles. « Et de la pauvreté », c'est à dire la pauvreté qui est dépourvue de scrupule et de résignation, qui amène l'homme à faire ce qui ne convient pas aux gens pieux et honorables, pousse à envier les riches et convoiter leurs biens, se rabaisser en écrasant son honneur et sa religion, ne pas se satisfaire de la part qu'Allah a destinée à chacun et autres attitudes désastreuses.

<https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/6072>

